

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

26/01/2016

Dossier complet le

26/01/2016

N° d'enregistrement

F-041-16-C-0004

1. Intitulé du projet

GARE DE REDING (Rue de la gare - 57445 REDING) Aménagement d'un parking de 140 places.

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SNCF Gares & Connexions

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

ROSSITTO Claire - Directrice de projets

RCS / SIRET

55 2 04 9 44 7 19 3 4 5

Forme juridique

601

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
40° aire de stationnement ouverte au public	Parking pouvant accueillir 140 unités dans une commune possédant un PLU qui n'a pas fait l'objet d'une évaluation environnementale.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Aménagement d'un parking de 140 places pour les usagers de la gare de Reding.

4.2 Objectifs du projet

Donner des possibilités de stationnement aux usagers de la gare de Reding

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Le projet concerne l'aménagement d'un parking autour de la gare de REDING. Il s'agit de rénover la place de la gare en modifiant le tracé de la circulation des véhicules et en délimitant un espace de stationnement. Il s'agit également d'aménager une zone de stationnement sur une ancienne cour marchandise à l'EST. 140 places sont créées, 74 sur la place de la gare et 66 sur la cour marchandises. Une dépose minute est délimitée devant le bâtiment (6 places). 8 emplacements réservés aux résidents existants sont conservés.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Parking gratuit. Présence d'une aire de dépose minute et d'un abri vélo. Les eaux pluviales seront traitées.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Un permis d'aménager sera déposé.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

permis d'aménager

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Surface du terrain à aménager	7080 m ²
nombre de places de parking	140 places
Surfaces imperméabilisées	6100 m ²
Surfaces végétalisées	980 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Rue de la Gare.

Coordonnées géographiques¹

Long. 7 ° 07'57.65E

Lat. 48° 74 '29."67N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ :

Long. ____ ° ____ ' ____ " ____ Lat. ____ ° ____ ' ____ " ____

Point d'arrivée :

Long. ____ ° ____ ' ____ " ____ Lat. ____ ° ____ ' ____ " ____

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☐

Non ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui ☐

Non ☐

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui ☐

Non ☒

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Usage actuel du sol: parking, cour de gare et cour marchandise

Règlement applicable à la zone du projet: zone UF

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui

☒

Non

☐

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

PLU Version du 11/06/2014

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

☐

Non

☒

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
en zone de montagne ?	☐	☒	
sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	☐	☒	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	présence d'un PPRI sur la commune mais pas de risque identifié sur la zone.
dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Les sols du périmètre du projet ne sont pas pollués. En pièce jointes les extraits BASOL et BASIAS. Le site industriel FERCO est situé loin de la zone du projet.
dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	☐	☒	
dans un site inscrit ou classé ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	☐	☒	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? ☒ ☐ Est-il concerné par des émissions lumineuses ? ☐ ☒			Eclairage du parking
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ? ☐ ☒			
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? ☒ ☐ Si oui, dans quel milieu ?			Collecte des eaux pluviales et rejet dans un exutoire existant avec mise en place d'un séparateur HYDROCARBURE. La qualité du sol ne permet pas l'infiltration des eaux pluviales. (voir notice)
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? ☐ ☒			
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? ☐ ☒			
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ? ☒ ☐			Amélioration et sécurisation des accès à la gare pour les usagers.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui ☐

Non ☒

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐

Non ☒

Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet a été conçu dans un esprit environnemental par la végétalisation de certains espaces.

C'est pourquoi au regard des différents items de ce formulaire et de la typologie du projet je pense que nous pouvons être dispensés d'une étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ; ☐
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; ☐
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; ☐
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; ☐
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; ☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Copie du permis d'aménager comprenant : - plan de situation du terrain et repérage des photos - Notice décrivant le terrain et le projet - Le plan état actuel du terrain - Le plan de composition d'ensemble du projet - Photographies. - Annexe 01: Courrier d'autorisation IOTA (DDT 57 - police de l'eau) - extrait BASIAS et BASOL - Mail de réponse aux questions posées par la DREAL -

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒ X

Fait à

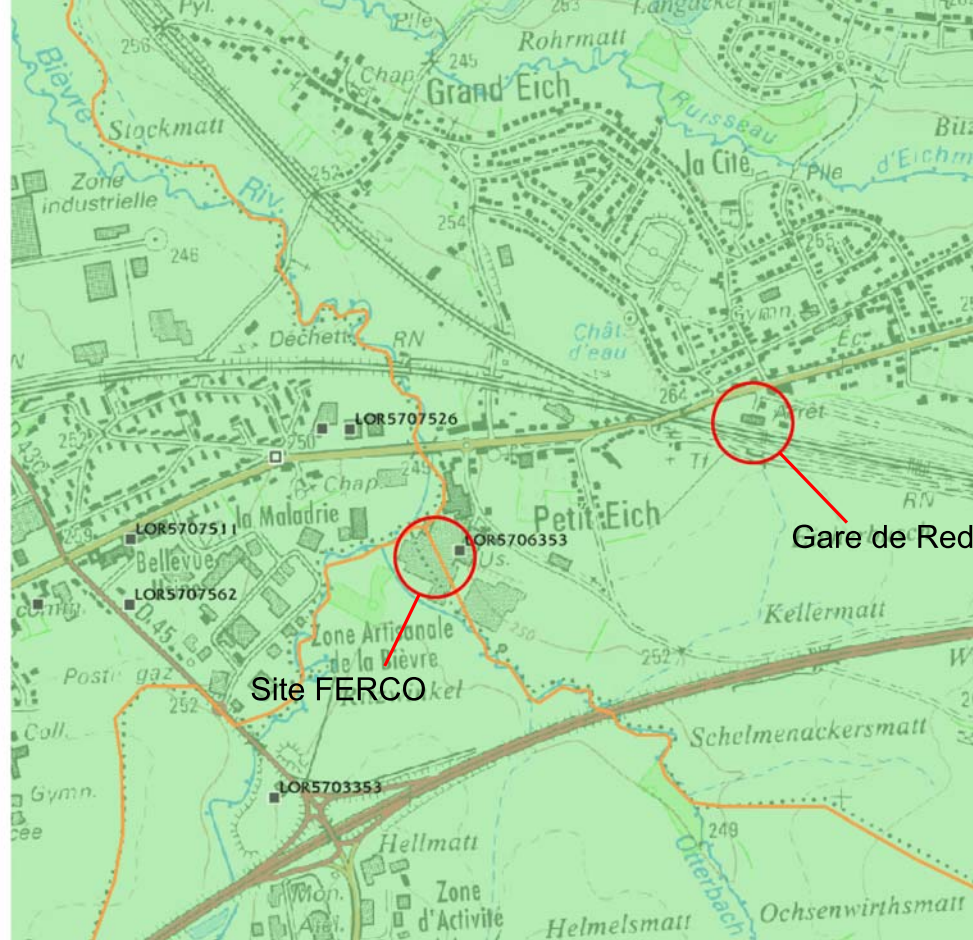
Nancy

le,

25/01/2016

Signature





- Préfectures et sous-préfectures(*)
- Limite des régions(*)
- Limites des départements(*)
- Limites des communes

Autorisation IGN/BRGM n°8869

- ▲ Sites Basol
- Sites Basias (XY centre du site)
- Sites Basias (XY adresse du site)
- Communes avec sites non localisés
- Scans IGN
- Orthophotographies

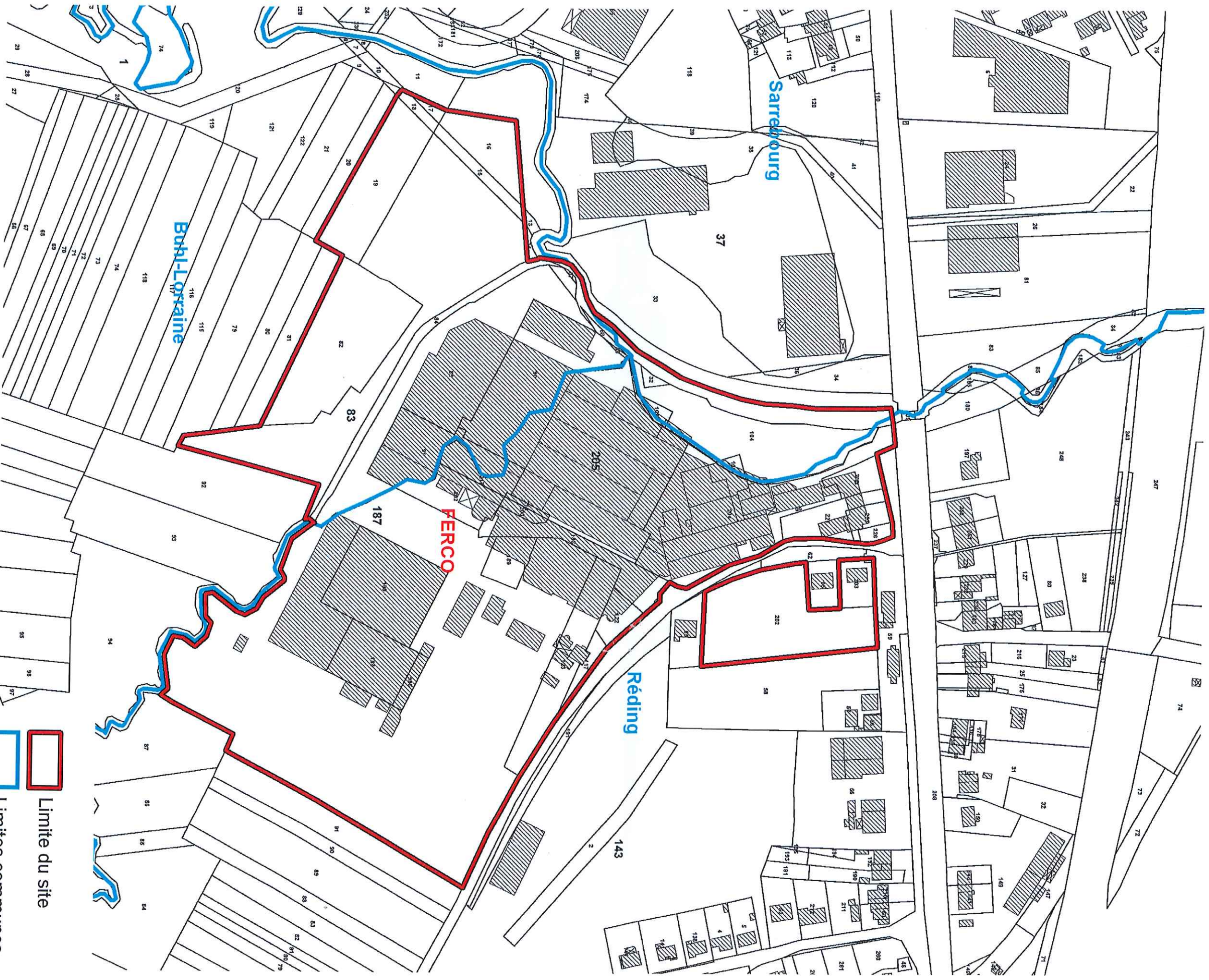
(*) Couche invisible à cette échelle
[Couche interrogeable](#)

Echelle de la carte
1 : 10 256

FERCO

Site BASOL n°057.00059

Commune de Réding



Plan non contractuel

DREAL Lorraine

Fond de carte: ©IGN BD PARCELLAIRE® (2012)

Sources: DREAL Lorraine, BASOL

Créé le 12/07/2013



100 m

Limite du site
Limites communes



DOSSIER
DE PERMIS D'AMENAGER

JANVIER 2016

GARE DE REDING Aménagement d'un Pôle d'Echange Multimodal

Indice C

GARE DE REDING

Aménagement d'un Pôle d'échange Multimodal

C	XXXXXXX	Diffusion pour le dossier Loi sur l'eau
INDI	DATE	OBSERVATIONS

Maitre d'Ouvrage :

Gares et Connexions - Agence Gares Est Européen
Direction du Développement
14, viaduc JF Kennedy, 54000 NANCY Cedex
Directeur du Développement : Claire ROSSITO Tel: 03 54 59 32 38

MAITRISE D'OUVRAGE



Bureau d'études :

AREP - Unité de projet Est
14, viaduc JF Kennedy, 54000 NANCY Cedex
Chargé de projet : Patrice KUZEMSKI Tel: 03 54 59 32 45 Fax: 03 54 59 32 41
Chargé d'Etudes : Florent ALEXANDRE

MAITRISE D'OEUVRE



Etabli par :
Florent ALEXANDRE
Le : --/--/----

Validé par :
Patrice KUZEMSKI
Le : --/--/----

LISTE DES PIÈCES CONSTITUTIVES DU DOSSIER

- PA1 : Plan de situation du terrain.
- PA2 : Notice descriptive du terrain et du projet.
- PA3 : Plan de l'état actuel.
- PA4 : Plan de composition d'ensemble du projet.
- Photographies du site.
- Insertion du projet dans le site.

ANNEXES

- 01 - Courrier d'autorisation IOTA (DDT-Police de l'eau)

AREP _ Permis d'aménager -INDICE : C -

Maître d'Ouvrage : Gares & Connexions - Agence Gares Est Européen Direction du développement 14, Viaduc Kennedy, 54 052 NANCY cedex	Bureau d'Etudes : AREP - UP Est 14, Viaduc Kennedy, 54 052 NANCY cedex	GARE DE REDING Aménagement d'un pôle d'échange mulitmodal	SOMMAIRE	/	ARP	RDG	DPC	/	/	/	C
				06/01/2016							
				/	EMETEUR	PROJET	PHASE	TYPE	IDENTIFIANT	N°	INDICE

PLAN DE SITUATION
1/2500ème

PA02 - Notice descriptive du projet

- PRÉSENTATION DE L'ÉTAT INITIAL DU TERRAIN ET DE SES ABORDS

Le projet se situe dans la commune de Reding. L'emprise des travaux s'étend sur des terrains appartenant à la SNCF sur une superficie d'environ 128 736m², incluant la place de la gare et les infrastructures ferroviaires. Une grande partie des terrains correspond à d'anciens dépôts de marchandises désaffectés, l'autre partie à des espaces publics peu valorisés dont la place de la gare aujourd'hui traitée en enrobé.

- AMÉNAGEMENT PRÉVU POUR LE TERRAIN

La topographie existante ne sera pas modifiée de façon importante. Il sera procédé à quelques nivellements afin de faire coïncider le niveau fini de la place avec ceux du hall de la gare et du quai départ (accès PMR).

- ORGANISATION ET COMPOSITION DES AMÉNAGEMENTS NOUVEAUX

Le projet consiste en la création d'un parc de stationnement de 140 places comprenant :

- la création d'une zone de parking de 74 places côté Ouest (devant la gare);
- la création d'une zone de parking de 66 places côté Est (l'ancienne cour marchandise);
- la requalification de la rue depuis le nouveau carrefour de la rue de Phalsbourg déservant la gare et les riverains.
- la requalification de la place de la Gare et de ses abords;
- la délimitation d'un dépose minute (6 places) devant la gare SNCF;
- la construction d'un abri à vélos de 18 places sécurisées.
- 8 places de stationnement existantes pour les résidants sont conservées

- TRAITEMENT DES VOIES ET ESPACES PUBLICS ET COLLECTIFS

Le tracé actuel des voies de circulation sera modifié afin de rendre les différents espaces piétons et véhicules plus lisibles et de sécuriser les cheminements piétons. Une placette sera créée côté pignon Est de la gare afin de dégager les abords immédiats de l'édifice et d'en faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite. La placette sera traitée en béton désactivé. La jonction avec le carrefour et la rue seront traité en enrobé noir. Les zones de parking seront également réalisé en enrobé noir.

- MATÉRIAUX ET COULEURS DES CONSTRUCTIONS

L'abri à vélo, également en ossature métallique sera fermé par des grillages métalliques, une couverture en cassettes métalliques étanches, tons gris. Les luminaires et le mobilier urbains seront réalisés en acier ton gris

- TRAITEMENT DES CONSTRUCTIONS, CLÔTURES, VÉGÉTATION OU AMÉNAGEMENT EN LIMITE DU TERRAIN

Les clôtures seront réalisées en panneaux rigides en treillis soudés galvanisés ton vert le long des voies. L'ensemble de l'opération sera planté avec des essences locales, par des arbres à hautes tiges et des plantes couvrantes.

- EQUIPEMENTS À USAGE COLLECTIF

Le projet étant destiné au public, il répondra aux normes en vigueur et aux législations concernant l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

- DISPOSITIONS PMR

- Cheminement PMR depuis la voirie publique par un trottoir sans rupture de niveau (bordures abaissées au droit des passage piétons, pente ≤4%),
- La placette, comportant un cheminement pour PMR au pied de la façade avec devers latéral ≤ 2%.
- Trois places de stationnements réservées aux PMR avec un accès de plein pied vers la gare, dim: 3.30m x 5.00m.

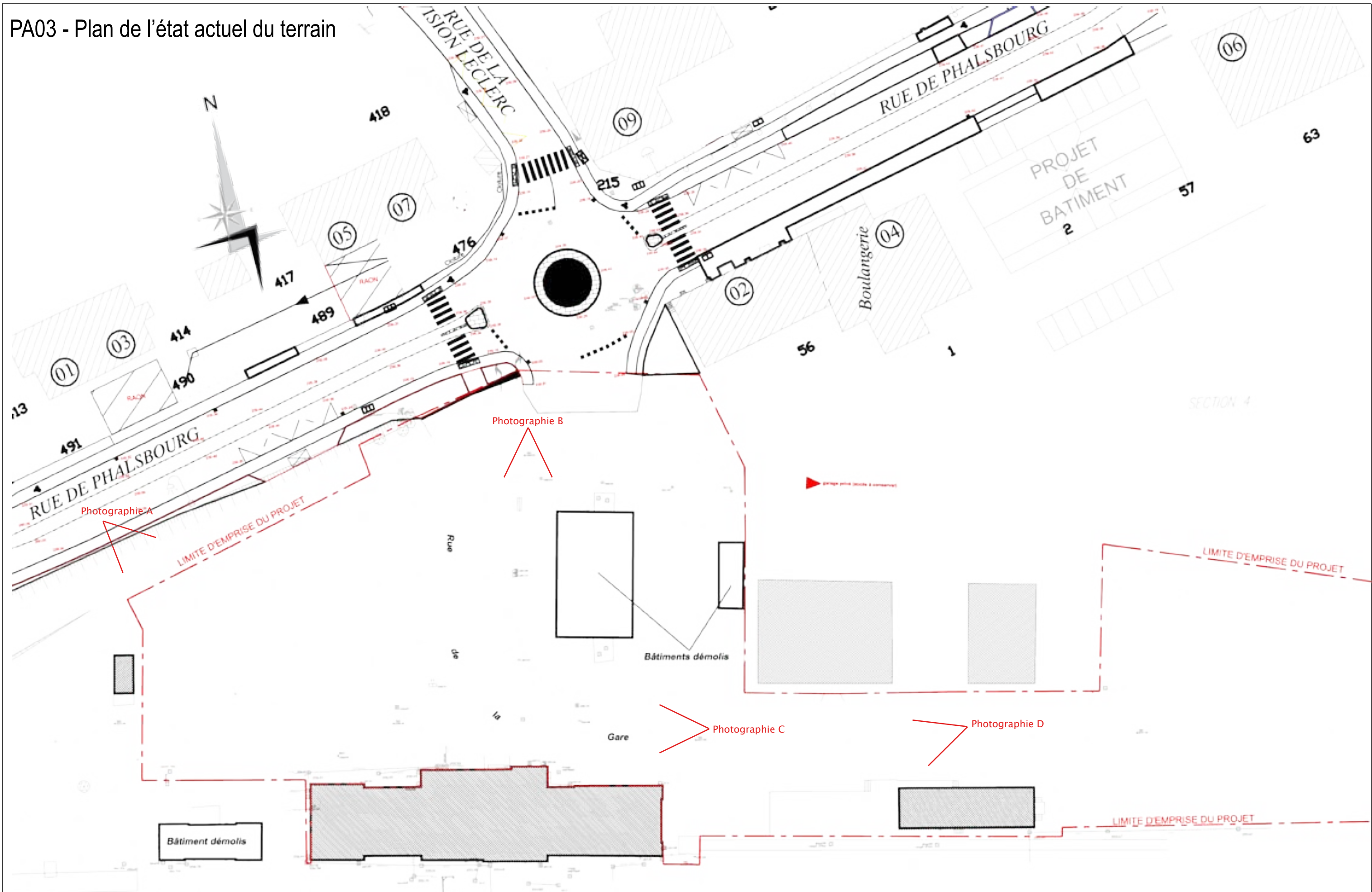
Il est entendu que nous prendrons toutes les dispositions envisagées pour l'accessibilité des personnes handicapés en applications de la loi du 13 juillet 1991, du décret n° 2006-1658 du 21 décembre 2006 et de l'arrêté du 15 janvier 2007, relatifs aux prescriptions techniques concernant l'accessibilité aux personnes handicapés de la voie public ou privée ouverte à la circulation.

- GESTION DES EAUX PLUVIALES

- Une étude hydraulique a été réalisé par le BEREST (voir en annexe).
- La gestion des eaux pluviales sera l'objet d'une retention in-situ avec rejet vers un exutoire existant au Sud du site, propriété de la SNCF. Le rejet se faisant vers un milieu naturel, le débit de fuite, de 3l/s en condition classique (rejet vers un réseau d'assainissement), pourra être relevé à 10 l/s.
- L'ouvrage de retention présentera un volume utile de l'ordre de 175 m3 (système de rétention dans réseau de canalisations + citerne enterrée).

Maître d'Ouvrage : Gares & Connexions - Agence Gares Est Européen Direction du développement 14, Viaduc Kennedy, 54 052 NANCY cedex	Bureau d'Etudes : AREP AREP - UP Est 14, Viaduc Kennedy, 54 052 NANCY cedex	GARE DE REDING Aménagement d'un pôle d'échange mulitmodal	NOTICE DESCRIPTIVE	/	ARP	RDG	DPC	/	/	PA02	C
				06/01/2016							
				/							
				EMETEUR	PROJET	PHASE	TYPE	IDENTIFIANT	N°	INDICE	

PA03 - Plan de l'état actuel du terrain



Maitre d'Ouvrage :
Gares & Connexions - Agence Gares Est Européen
Direction du développement
14, Viaduc Kennedy, 54 052 NANCY cedex

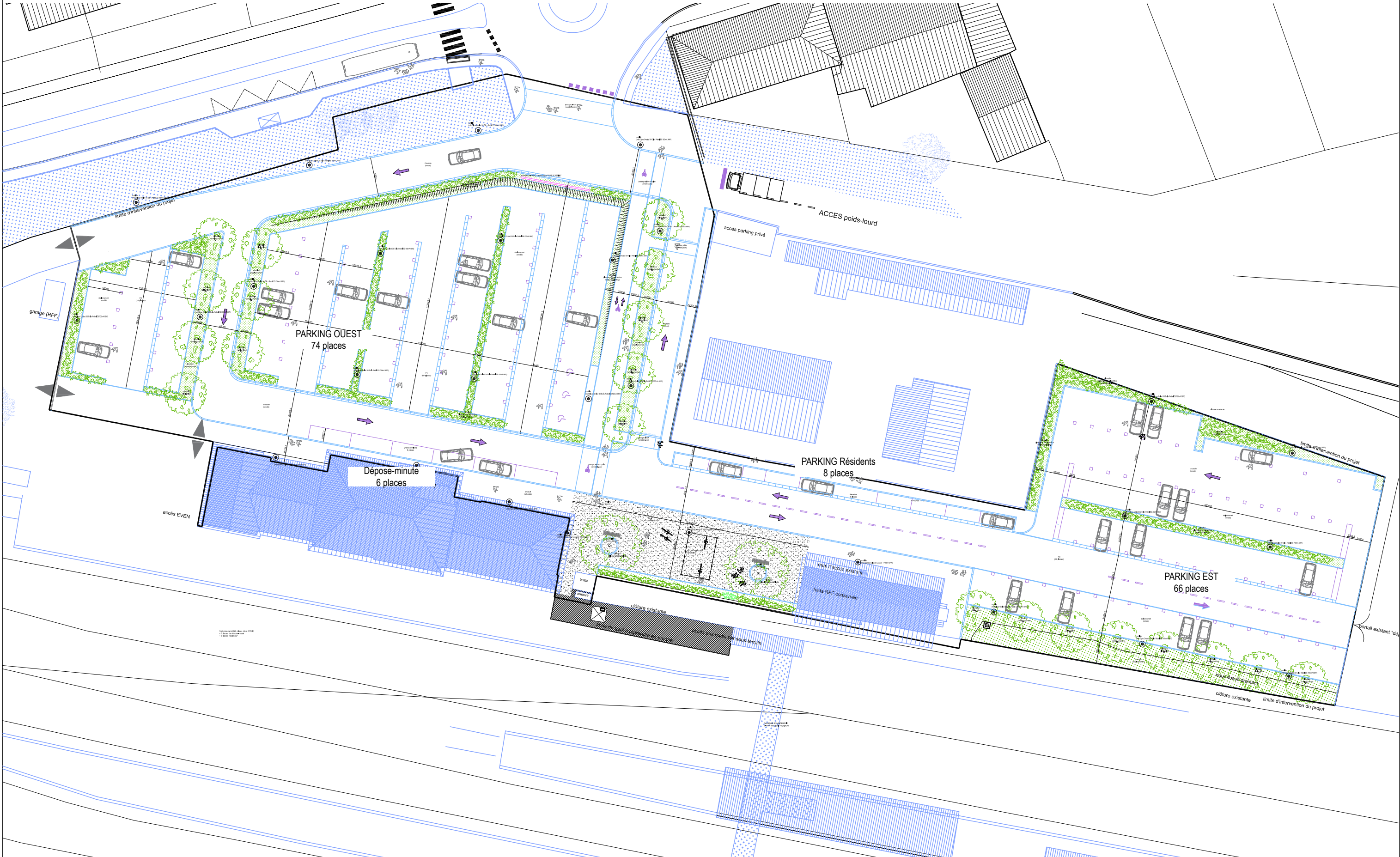
Bureau d'Etudes : **AREP**
AREP - UP Est
14, Viaduc Kennedy, 54 052 NANCY cedex

GARE DE REDING
Aménagement
d'un pôle d'échange multmodal

PLAN DE L'ETAT ACTUEL

/	ARP	RDG	DPC	/	/	PA03	C
06/01/2016	EMETEUR	PROJET	PHASE	TYPE	IDENTIFIANT	N°	INDICE
/							

PA04 - Plan de composition d'ensemble du projet



Maitre d'Ouvrage : 
Gares & Connexions - Agence Gares Est Européen
Direction du développement
14, Viaduc Kennedy, 54 052 NANCY cedex

Bureau d'Etudes : 
AREP - UP Est
14, Viaduc Kennedy, 54 052 NANCY cedex

GARE DE REDING
Aménagement
d'un pôle d'échange multmodal

PLAN DE COMPOSITION
D'ENSEMBLE DU PROJET

/
06/01/2016
Ech. : 1-500°

ARP	RDG	DPC	/	/	PA04	C
EMETEUR	PROJET	PHASE	TYPE	IDENTIFIANT	N°	INDICE

PA04 - Photographies du site



Maître d'Ouvrage : Gares & Connexions - Agence Gares Est Européen Direction du développement 14, Viaduc Kennedy, 54 052 NANCY cedex	Bureau d'Etudes : AREP AREP - UP Est 14, Viaduc Kennedy, 54 052 NANCY cedex	GARE DE REDING Aménagement d'un pôle d'échange multmodal	PHOTOGRAPHIES DU SITE	/	ARP	RDG	DPC	/	/	PA04	C
				06/01/2016							
				/							
					EMETEUR	PROJET	PHASE	TYPE	IDENTIFIANT	N°	INDICE

PA04 - Insertion du projet dans le site

Photographie de l'existant (source : Street view - www.google.fr - Août 2012)



APRES



Maitre d'Ouvrage : 
Gares & Connexions - Agence Gares Est Européen
Direction du développement
14, Viaduc Kennedy, 54 052 NANCY cedex

Bureau d'Etudes : 
AREP - UP Est
14, Viaduc Kennedy, 54 052 NANCY cedex

GARE DE REDING
Aménagement
d'un pôle d'échange mulitmodal

INSERTION DU PROJET
DANS LE SITE

/
06/01/2016
/

ARP	RDG	DPC	/	/	PA04	C
EMETEUR	PROJET	PHASE	TYPE	IDENTIFIANT	N°	INDICE

ANNEXE 01 - Courrier d'autorisation IOTA (DDT-Police de l'eau).



PREFET DE LA MOSELLE

Direction départementale des territoires
Service aménagement, biodiversité et eau
Unité police de l'eau

Monsieur le Directeur de la SNCF
Agence Gares et Connexions Est Européen
Pôle Conduite de projets

Dossier suivi par : Patricia DI LORETO

14 viaduc Kennedy-Bureau 726
54000 NANCY

Tél. : 03 87 24 31 29
Fax : 03 87 24 31 72
Mél : patricia.di-loreto@moselle.gouv.fr
Réf. : AT- L12

A l'attention de Mme Claire ROSSITO

Objet : Avis sur projet d'aménagement du parking de
la gare SNCF à Reding
Courrier d'autorisation IOTA Hors procédure

Metz, le 18 décembre 2015

Monsieur le Directeur,

J'accuse réception de votre demande d'avis par mail en date du 15 décembre 2015, concernant la gestion et le rejet des eaux pluviales issues du projet d'aménagement du parking de la gare SNCF de REDING.

La demande porte sur :

- une surface totale, y compris la surface du bassin versant intercepté par le projet, inférieure à 1 ha ;
- un apport de sels dissous au milieu aquatique, inférieur à 1 t/j.

Les aménagements prévus n'activent pas de rubriques Loi sur l'Eau du code de l'environnement, dont les seuils de déclaration ne sont pas atteints.

Compte-tenu des éléments que vous avez fournis, votre projet n'est pas soumis à une procédure particulière au titre de la Loi sur l'Eau. Aussi, vous êtes autorisés à réaliser les travaux projetés.

Suite à notre réunion du 17 décembre 2015 portant sur la présentation du projet, je vous confirme que toutes les dispositions nécessaires à l'évacuation et au traitement des eaux pluviales sont prises.

Dans ces conditions et sous réserve que les aménagements réalisés soient exécutés conformément au dossier présenté, j'émet un avis favorable au projet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

LA RESPONSABLE DE L'UNITE
POLICE DE L'EAU

VALÉRIE ANTOINE-POTIER

- Copie à :
- BEREST ZI Maisons Rouges – 57370 PHALSBURG
 - Monsieur le Maire de la Commune de REDING

Direction Départementale des Territoires
17 quai Paul Wiltzer – BP 31035 - 57036 METZ CEDEX 1
Horaire d'ouverture au public du lundi au vendredi : 9h-11h30 et 14h-16h
www.moselle.gouv.fr

Maître d'Ouvrage : Gares & Connexions - Agence Gares Est Européen Direction du développement 14, Viaduc Kennedy, 54 052 NANCY cedex	Bureau d'Etudes : AREP AREP - UP Est 14, Viaduc Kennedy, 54 052 NANCY cedex	GARE DE REDING Aménagement d'un pôle d'échange mulitmodal	ANNEXE 01 Courrier d'autorisation IOTA (DDT-Police de l'eau)	/	ARP	RDG	DPC	/	/	ANNEXE01	C
				06/01/2016							
				/							
				EMETEUR	PROJET	PHASE	TYPE	IDENTIFIANT	N°	INDICE	

De: ROSSITTO Claire (SNCF MOBILITES / SNCF GARES ET CONNEXIONS / DEVELOPPEMENT AG EE)
Envoyé: lundi 25 janvier 2016 11:31
À: 'TESSE Sarah - CGEDD/AE'
Cc: KUZEMSKI Patrice (Patrice.KUZEMSKI@arep.fr); Stéphane Litscher <litscher@reding.fr> (litscher@reding.fr)
Objet: RE: redin loi sur l'eau
Pièces jointes: ARP-RDG-PEM-PA-IndC.pdf; BASIAS REDING.pdf; BASOL REDING.pdf

Bonjour Mme TESSE,

Je vous informe que je dépose ce jour le nouveau dossier d'étude au cas par cas pour l'aménagement de la zone de stationnement de la gare de REDING et ci-dessous vous trouverez les réponses à vos questions du mail du 27/10/2015. Comme convenu vous y serez en copie.

En réponse à vos questions mail du 27/10/15 :

1° Le dossier de permis d'aménager concerne un "pôle d'échange multimodal" et le dossier de demande au cas par cas un "l'aménagement d'un parking de 150 places": s'agit il exactement du même périmètre et du même projet ou non? Notamment, est-il prévu la création de 150 places ou bien de 147 places?

Réponse :

Le dossier concerne l'aménagement d'un parking autour de la gare de Réding. Il s'agit de rénover la place de la gare en modifiant le tracé de la circulation des véhicules et en délimitant un espace de stationnement. Il s'agit également d'aménager une zone de stationnement sur une ancienne cour marchandise à l'Est. 140 places sont créées, 74 sur la place de la gare et 66 sur la cour marchandise). Un dépôt minute est délimité devant le bâtiment (6 places). 8 emplacements réservés aux résidents existants sont conservés.

2° Le dossier de permis d'aménagement indique que le projet consiste en "la création d'une rue depuis le nouveau carrefour de la rue de Phalsbourg desservant la gare et les riverains"; cette création de voirie n'est pas évoquée dans le dossier cas par cas, et la rubrique

6°d) de l'annexe R 122-2 n'est pas visée. S'agit-il du cheminement piétons? d'une voie pour les véhicules motorisés nouvelle ou modifiée?

Réponse :

Actuellement, les voies de circulation et les places de stationnement ne sont pas balisées. Le projet consiste à délimiter une voie de circulation à sens unique qui ceinture une aire de stationnement centrale sur l'emprise de la place de la gare. Cette voie est doublée par une piste cyclable et un trottoir entre l'accès au quai et le rond-point rue de Phalsbourg.

3° Le dossier de permis d'aménagement indique que la topographie existante sera modifiée: pouvez vous préciser dans quelle mesure (volume de déblais / remblais estimé)? Ceci concerne la rubrique 6.1 " ressources" du dossier de demande de cas par cas.

Réponse :

La topographie du projet suit au plus près la pente naturelle du terrain. Une zone sera remblayée à l'emplacement de deux bâtiments démolis (cf plan PA03) en pente douce sur une bande de 15 m de large allant de +0.00 coté gare à +0.50 au nord. Ce remblaiement sera réalisé en matériaux d'apport type concassé de carrière (environ 130 m3).

4° Le dossier de permis d'aménagement indique que le site se trouve sur d'anciens dépôts de marchandise désaffectés. Vous indiquez dans le formulaire (rubrique 5.2) que les sols ne sont pas pollués: comment avez vous pu

l'estimer? les bases BASAL et BASIOL du MEDDE indiquent la présence d'anciennes activités industrielles rue de Phalsbourg:

concernent-elles le périmètre du projet?

Réponse :

La cour de marchandise ne comporte pas de pollution particulière. Les zone identifiées dans les environs concernent le site FERCO distant de plusieurs kilomètres (cf extrait BASIAS et BASOL).

Ce mail sera joint au dossier envoyé.

Bien cordialement

Claire ROSSITTO

GARES & CONNEXIONS
AGENCE GARES EST EUROPEEN
Pôle conduite de projets
14, viaduc KENNEDY- Bureau 726
54000 Nancy
Tél : 03 54 59 32 38 (73 02 38)
mob: 06 81 01 51 42
claire.rossitto@sncf.fr

De : TESSE Sarah - CGEDD/AE [<mailto:sarah.tesse@developpement-durable.gouv.fr>]

Envoyé : vendredi 8 janvier 2016 11:12

À : ROSSITTO Claire (SNCF MOBILITES / SNCF GARES ET CONNEXIONS / DEVELOPPEMENT AG EE)

Cc : autoriteenvironnementale.cgedd@developpement-durable.gouv.fr; CARRIOL Thierry - CGEDD/AE; "DIF Armelle (Assistante du Président de l'Autorité environnementale) - CGEDD/AE"; "THIERRY Vincent (Assistant-gestionnaire à l'Autorité environnementale) - CGEDD/AE"

Objet : Re: redin loi sur l'eau

Bonjour,

Merci, je vous souhaite également une excellente année 2016.

Merci d'avoir répondu rapidement sur le dossier loi sur l'eau. Cela montre que le projet n'est finalement pas soumis à une déclaration mais il était bon de le vérifier.

Il faudrait désormais faire une nouvelle demande d'examen de votre dossier auprès de l'Autorité environnementale, en remplissant de nouveau le formulaire Cerfa. Il serait utile de joindre la lettre que vous m'avez envoyé en PJ, dans les pièces annexes. Je vous avais posé certaines questions par mail (en PJ) pour compléter les informations contenues dans le premier dossier, concernant la pollution des sols notamment. Pourriez vous apporter des compléments dans le nouveau formulaire Cerfa sur ces points?

Vous devrez adresser votre demande sur la boîte partagée de l'Autorité environnementale (en copie). Ayant déjà travaillé sur la première version du dossier, je devrais normalement continuer à être votre correspondante pour cette seconde version. Merci de bien vouloir me mettre en copie de votre demande d'examen du dossier.

En restant à votre disposition pour des informations complémentaires,

Très cordialement,

Sarah TESSE

rapporteur à l'Autorité environnementale - CGEDD

01 40 81 25 52 / 06 85 06 97 05

Le 08/01/2016 09:05, "> ROSSITTO Claire (SNCF MOBILITES / SNCF GARES ET CONNEXIONS / DEVELOPPEMENT AG EE) (par Internet, dépôt [prvs=8089d6420=claire.rossitto@sncf.fr](https://pvs.sncf.fr/8089d6420-claire.rossitto@sncf.fr))" a écrit :

Bonjour Mme TESSE,

Je vous souhaite une très belle année 2016 ainsi qu'à vos proches.

Je reviens vers vous concernant le projet de rénovation de la zone de stationnement de la gare de REDING , en Pj la réponse de la DDT 57 suite au dépôt du dossier loi sur l'eau.